

## CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

### TITRE DU FONDS DE DOTATION

# FONDS D'AIDE AUX ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES PÈRE-ROGER-GUINDON

## INTRODUCTION

L'Université d'Ottawa a nommé ce fonds en l'honneur du Révérend Père Roger Guindon, o.m.i. Le Révérend Père Guindon a passé de nombreuses années à l'Université d'Ottawa, d'abord à titre d'étudiant de 1933 à 1947. Il a ensuite été professeur de théologie pendant 17 ans. En 1959, le Révérend Père a été promu doyen de théologie, position qu'il a occupée jusqu'à ce qu'il soit nommé recteur de l'Université d'Ottawa en 1964. Son mandat s'est terminé en 1984, au moment où il a pris sa retraite.

## OBJECTIF DU FONDS

Accorder un soutien financier majeur à des étudiants et étudiantes qui débutent ou poursuivent leurs études à l'Université d'Ottawa, et qui ont surmonté et/ou qui font face à des défis importants et à long terme. L'attribution se fait pour l'année universitaire qui suit la demande.

## DÉTAILS DE LA BOURSE

### Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyen(ne) canadien(ne), résident(e) permanent(e), personne à statut protégé/réfugié ou étudiant(e) international(e);
2. être admise ou inscrite à temps plein ou partiel à l'Université d'Ottawa;
3. avoir un bon rendement scolaire;
4. faire preuve de besoin financier, selon les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa;
5. avoir surmonté et/ou faire face à des défis importants et à long terme; et
6. être inscrite à temps plein ou à temps partiel au courant du trimestre d'automne qui suit la date limite pour les demandes à ce fonds.

**Note :** Les récipiendaires passés sont admissibles à recevoir des fonds à nouveau, à conditions qu'ils soumettent une nouvelle demande et qu'ils répondent à tous les critères d'admissibilité.

<b>Valeur de la bourse :</b>	Maximum 20 000 \$ (ce montant va couvrir les droits de scolarité, d'accès et de résidence si applicable) et exonération des droits de scolarité majorés pour les étudiants internationaux
<b>Nombre de bourses :</b>	Variable
<b>Fréquence d'attribution:</b>	Annuelle
<b>Renouvelable :</b>	Oui, sur demande et si la personne récipiendaire répond toujours aux critères d'admissibilité
<b>Programme ou cycle d'études :</b>	Premier cycle et cycles supérieurs
<b>Responsable des demandes :</b>	Service de l'aide financière et des bourses
<b>Échéance des demandes :</b>	31 mars

## **DEMANDE**

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. une lettre de la personne candidate détaillant les défis importants et à long terme auxquels il/elle fait ou a fait face, appuyée par des preuves documentées.